

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 18/11/2020

POINT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES D' ACTIONS DE PRÉVENTIONS DES INONDATIONS (PAPI) SUR LE LITTORAL VENDÉEN

Suite à la tempête Xynthia, l'État et les collectivités territoriales se sont mobilisés pour promouvoir une gestion intégrée des risques littoraux dans le cadre de programmes d'actions de préventions des inondations (PAPI). Outils de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique de gestion du risque à l'échelle d'un bassin de risques cohérent.

Une réunion des Maîtres d'Ouvrage des PAPI s'est tenue lundi 16 novembre 2020 sous la coprésidence de Benoît Brocart, préfet de la Vendée, Bruno Retailleau, conseiller régional des Pays de la Loire et Yves Auvinet, président du Conseil départemental de la Vendée pour examiner l'avancement des actions de préventions des inondations dans le département.



L'ensemble du littoral vendéen est couvert par 7 PAPI. Le montant total de ces programmes dépasse les 107 millions d'euros et près de 80% de ce montant est destiné à des travaux de confortement ou création de digues et ouvrages. Depuis 2012 et la labellisation du premier PAPI, 35 km de digues ont été traités pour un montant de 31 millions d'euros.

Depuis 2018, plusieurs Maîtres d'Ouvrage ont fait évoluer leur programme en ajoutant des actions de prévention qui permettent d'intervenir directement sur les habitations des particuliers. Ces actions dites de réduction de la vulnérabilité, ont été rendues possibles grâce à la mise en place d'un cadre réglementaire en 2019 permettant le subventionnement des travaux à hauteur de 80 % pour les particuliers, notamment lorsque les habitations se situent dans une zone inondable identifiée dans un Plan de prévention des risques littoraux PPRL.

Lors de cette réunion, des mesures de simplification administrative ont été demandées pour aider les maîtres d'ouvrage à réaliser plus facilement les travaux de protection.

Plusieurs PAPI arriveront à échéance dans les deux ans à venir. Afin d'assurer une continuité dans les actions de prévention des inondations, les Maîtres d'Ouvrages concernés amorcent dès aujourd'hui la préparation de leurs futurs programmes.

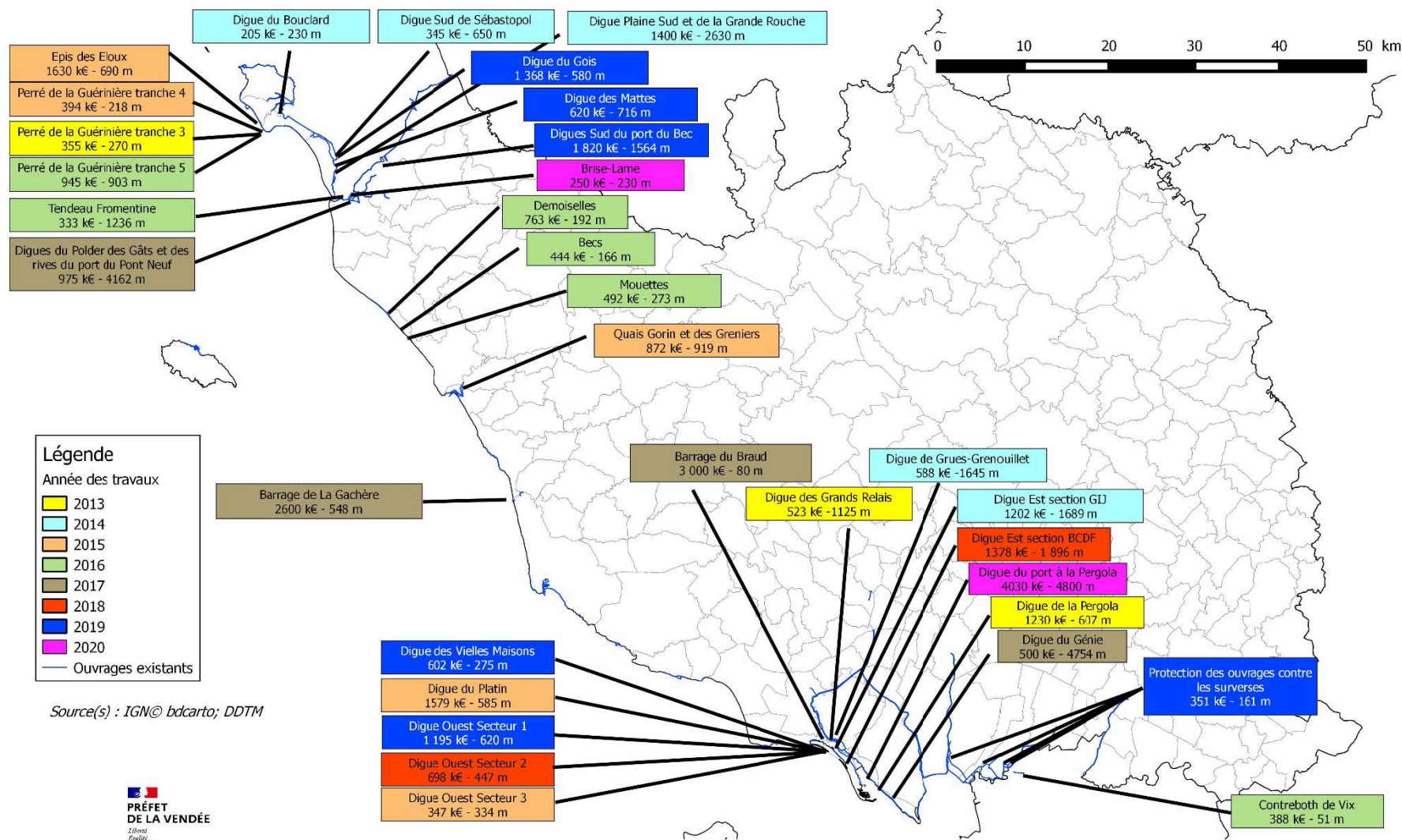
Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

Point avancement des travaux terminés depuis 2012

Travaux de digue et de gestion du trait de côte Depuis 2012 dans le cadre des PAPI



Source(s) : IGN© bdcarto; DDTM



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de la Vendée